



MUNICIPALITE DE BOURG-EN-LAVAU

ARBRES PROTEGES

En référence à l'article 21 du règlement d'application de la Loi cantonale sur la protection de la nature, des monuments et des sites (RPLNMS), la Municipalité soumet à affichage la demande de travaux suivants :

District :	LAVAU-ORON
Lieu-dit ou rue:	Chemin des Crêts 8 - Grandvaux
Parcelle :	5729
Propriétaire :	BESSAT Jean-Daniel
Nature des travaux :	Abattage de 3 pins, 1 tilleul, 1 bouleau, 1 thuya Elagage de 1 chêne et 1 Douglas
Motifs :	Demande du propriétaire – travaux à effectuer en automne 2018.

Cette demande d'abattage est affichée aux piliers publics pour une durée de 20 jours, soit 6 au 26 juillet 2018.

La Municipalité

Cully, le 3 juillet 2018.